

## Contrôle de la CNIL S'y préparer, le gérer, y survivre

Version du  
27 novembre 2022

### Présentation

« Pour aborder sereinement un contrôle de la CNIL, trois conseils prévalent : anticiper, maîtriser et dédramatiser » • Paul-Olivier Gibert, Président de l'AFCDP.

La CNIL dispose d'un pouvoir de contrôle. Si le risque statistique pour un organisme d'en faire l'objet est faible (la Commission réalise actuellement environ 500 missions par an), il n'est pas nul et tout Délégué à la Protection des Données se doit de préparer son responsable de traitement à cette éventualité ... et de faire de cette préparation un levier de mise en conformité.

- Mais pourquoi donc la CNIL vient-elle nous contrôler ?
- Aurions-nous pu détecter – voire éviter – le contrôle ?
- Faut-il prendre copie de la pièce d'identité des agents de la CNIL à leur arrivée ?
- Peut-on s'opposer au contrôle ? Pourquoi faut-il commencer par les emmener dans un lieu « neutre » ?
- Peut-on leur interdire d'interagir avec certains salariés ? Peuvent-ils avoir accès à tout lieu et à tout document ?
- Doit-on leur communiquer les codes sources d'une application ? Peut-on refuser de signer le procès-verbal en fin de contrôle (et quelles conséquences cela peut-il avoir) ?
- Les agents peuvent-ils revenir le lendemain ?
- Que faire une fois les agents de la CNIL partis ?
- Que dire (et surtout ne pas dire) à son responsable de traitement ?
- Faut-il revenir vers la CNIL pour s'inquiéter des suites qui seront données au contrôle ?

Autant de questions cruciales auxquelles Bruno RASLE, expert reconnu et DPO mutualisé de l'une des branches de la Sécurité sociale, répond lors d'une journée durant laquelle les aspects opérationnels sont privilégiés.

L'intervenant partage des conseils pragmatiques et illustre ses propos d'anecdotes et d'études de cas réels, vécus dans le cadre de sa pratique professionnelle ou de celle de ses confrères.

À l'issue d'une session très interactive, avec l'intense participation des apprenants (études et travaux sur des cas concrets – dont certains de ceux signalés au préalable par les participants –, mises en situation, travail en groupes, réponses aux questions, ...), les participants repartent forts de toutes les connaissances leur permettant de maîtriser le sujet.

Cerise sur le gâteau, l'intervenant partage des documents opérationnels qu'il a forgés dans le cadre de sa pratique professionnelle (procédure de gestion d'un contrôle de la CNIL, fiche Réflexe, etc.).

« On peut distinguer deux types de DPO : ceux qui ont déjà subi un contrôle de la CNIL et les autres. Ceux de la première catégorie ont beaucoup de conseils à donner aux seconds, et j'essaie de me faire leur porte-parole durant cette riche journée » indique Bruno RASLE.

### Objectifs généraux de la formation

- Permettre aux DPO (internes, externes) et aux futurs DPO (ainsi qu'à leurs collaborateurs) de disposer de tous les éléments pour préparer leur organisme (et se préparer) à un contrôle de la CNIL, pour « gérer » (accompagner) un contrôle, pour en assurer le suivi et pour « l'exploiter » ;
- Se préparer (et préparer son organisme) à un éventuel contrôle de la CNIL ;
- Réduire le risque d'être contrôlé, dans la mesure du possible ;
- En cas de contrôle :
  - Être en mesure de le « gérer » au mieux des intérêts du responsable de traitement ;
  - En assurer le suivi ;
  - Être en mesure de « l'exploiter », pour en faire un levier au service du DPO, chercher à positiver.

### Public

- DPO (internes, externes) ou équivalent ;
- Personnes accompagnant le DPO dans ses missions (adjoint, collaborateurs, relais) ;
- Personnes amenées à piloter ou participer au traitement d'une violation de données personnelles.

## Contrôle de la CNIL

Version du  
27 novembre 2022

### S'y préparer, le gérer, y survivre

#### Moyens et méthode pédagogiques

- Relevé préalable des attentes et des questions spécifiques auprès des participants ;
- Cours magistral très interactif, avec intense participation des apprenants (études et travaux sur des cas concrets –dont certains de ceux signalés au préalable par les participants–, mises en situation, travail en groupes, réponses aux questions, ...) ;
- QCM ;
- Apports théoriques (cadre légal, doctrine de la CNIL, ...) ;
- Support de formation ;
- Riches apports documentaires : outre la base documentaire (lignes directrices, sélection de sanctions, ...), remise d'exemples concrets de lettre de mission, de procédures, de procès-verbal, de constats de contrôle en ligne, de procédure interne, de fiches Reflex, de support de communication interne.

#### Évaluation et sanction de la formation

- Évaluation finale ;
- Évaluation de satisfaction via un questionnaire ;
- Attestations de présence et de formation.

#### Prérequis

Aucun.

Il est cependant préférable d'avoir suivi au préalable la formation suivante (ou de détenir les connaissances équivalentes) :

- « Délégué à la Protection des Données (DPO) » (3 jours)

Le fait d'avoir participé à un contrôle de la CNIL – de s'être frotté à la réalité - est un plus.

#### Durée • Tarif

1 journée de 7 heures  
Tarif : nous consulter  
12 apprenants maximum

#### Lieu

PARIS • La salle sera déterminée en fonction des dates et du nombre de participants.  
Elle sera communiquée avec la convocation.



*Nous sélectionnons uniquement des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite*

#### Modalités

Contact et inscriptions : [formation@anaxia-conseil.fr](mailto:formation@anaxia-conseil.fr) • 06 33 15 81 83

## Contrôle de la CNIL S'y préparer, le gérer, y survivre

Version du  
27 novembre 2022

### Sujets abordés au cours de la journée

En sus des questions évoquées *supra*, voici quelques autres sujets abordés au cours de la journée :

- Quelle est la genèse d'un contrôle ?
- Quelles sont les différentes modalités de contrôle de la CNIL ?
- Mais pourquoi donc la CNIL vient-elle nous contrôler ?
- Aurions-nous pu détecter – voire éviter – le contrôle ?
- Faut-il prendre copie de la pièce d'identité des agents de la CNIL à leur arrivée ?
- Peut-on s'opposer au contrôle ? Quels sont les risques d'une opposition au contrôle ?
- Pourquoi faut-il commencer par les emmener dans un lieu « neutre » ?
- Peut-on leur interdire d'interagir avec certains salariés ?
- Peuvent-ils avoir accès à tout lieu et à tout document ?
- Doit-on laisser les agents de la CNIL se connecter sur notre système d'information ?
- Doit-on leur communiquer les codes sources d'une application ?
- Quelles précautions prendre concernant les documents dont ils prennent copie ?
- Peut-on refuser de signer le procès-verbal en fin de contrôle ?
- Jusqu'à quelle heure les agents de la CNIL peuvent-ils rester dans nos locaux ?
- Les agents peuvent-ils revenir le lendemain ?
- Que faire une fois les agents de la CNIL partis ?
- Que dire (et surtout ne pas dire) à son responsable de traitement ?
- Faut-il revenir vers la CNIL pour s'inquiéter des suites qui seront données au contrôle ?
- Comment un DPO peut-il faire de cette situation un levier de mise en conformité ?

### Intervenant

**Bruno RASLE** forme les professionnels de la Privacy depuis 2007 au niveau le plus élevé (Mastère spécialisé). L'un des tous premiers membres de l'AFCDP (association française qui regroupe et représente les DPO), il en a été Délégué Général durant douze ans.

Il est Délégué à la Protection des Données mutualisé (pour une centaine d'organismes) pour l'une des branches de la Sécurité sociale. Il a cœur de partager son expérience et sa vision du métier de DPO.

- Expert RGPD certifié IAPP CIPP/E
- Spécialiste de la Sécurisation/protection des données
- Coauteur des ouvrages Halte au Spam (Eyrolles, 2003), Correspondant Informatique et Libertés : bien plus qu'un métier (AFCDP, 2015), Droit à l'oubli (Larcier, 2015), Se préparer au RGPD (Éditions législatives, 2017)
- Depuis 2005 : Expert « Informatique et Libertés »
  - Membre du Groupe de contact avec la CNIL sur l'avenir du métier de DPO
  - Membre du Comité de Pilotage du Mastère Spécialisé en Management et Protection des Données à Caractère Personnel (ISEP) • Chargé de cours • Tuteur de thèses professionnelles
  - Créateur de la formation « Kit de survie Technique pour Juristes, Avocats et DPO »
  - Créateur et animateur de plusieurs groupes de Travail : Préparation à un contrôle sur place de la CNIL • Cybersurveillance • Conformité des RSE • Notification des violations de données
  - Créateur et organisateur de l'Université des CIL/DPO jusqu'en 2020
  - Co-auteur du code de déontologie du DPO et de la version annoté, commentée et indexée du RGPD
  - Auteur des propositions de l'AFCDP adressées au G29 concernant les lignes directrices (RGPD), créateur du Job board des DPO
  - *Community Manager* d'AGORA AFCDP (> de 2.000 utilisateurs), réseau social privé de l'association des DPO
  - *Board Member* de CEDPO (Confédération européenne des associations de professionnels de la protection de la vie privée) et partenaire de l'IAPP (*International Association of Privacy Professionals*)
  - Nombreuses publications et articles
  - Rédacteur de la lettre de veille « L'Actualité des données personnelles » de l'AFCDP
  - Nombreuses interventions en conférence

